Date de publication sur le site www.creuse.fr : 03/06/2026

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20260518-26_CAF_79-AR

POLE COHESION SOCIALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

ARRETE N°AR 2026-128

Portant désignation des membres de la Commission d'Examen de la Situation et du Statut des Enfants (CESSEC) Confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

- **VU** le Code Général des Collectivités territoriales ;

- **VU** la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant et notamment son article 26, considérant que le Président du Conseil départemental doit mettre en place une commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés (CESSEC) dans son Département et arrêter sa composition ;

- **VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L223-1, L223-5 et D223-26 ;

- **VU** le décret n°2016-1639 du 30 novembre 2016, portant composition d'une commission pluridisciplinaire et pluri institutionnelle d'examen de la situation des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance ;

Sur proposition, la Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Pilotage et Evaluation de la Performance Publique chargée de l'intérim de la direction Générale des Services ;

ARRETE

Article 1 :
La Commission d'Examen de la Situation et du Statut des Enfants Confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance de la Creuse comprend :

1. La cheffe du service départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance :
Madame PEYRAN Karine ou sa suppléante, **Madame CHARNAY Elise**,
directrice enfance, famille, jeunesse

2. Un représentant de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, de la Solidarité et de la Protection des Population, chargé des pupilles de l'État :
Madame DAVYDENKO Oksana, chargée de mission à la Direction Départementale de l'Emploi, du travail, des solidarités et de la Protection des Populations de la Creuse ou sa

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20260518-26_CAF_79-AR

suppléante **Madame PONTHIEU-HENIAU Karine,** cheffe de service inclusion sociale à la Direction Départementale de l'Emploi, du travail, des solidarités et de la Protection des Populations de la Creuse

3. Un cadre socio-éducatif de l'Aide Sociale à l'Enfance :
Madame ALANORE Aurélie responsable du service accueil et accompagnement familial ou sa suppléante **Madame PAUWELS Carla-Marie** responsable des assistants familiaux

4. Un cadre du service départemental de l'adoption :
Madame QUEROY Béatrice responsable du service prévention et accompagnement à la parentalité (ASE)

5. Un magistrat du siège ou du parquet compétent en matière de protection de l'enfance, choisi d'un commun accord entre les chefs de cour et désigné par le premier président ou le procureur général de la cour d'appel :
Madame PASTOR MARTINEZ Delphine, substitut du procureur

6. Un médecin :
Madame LEULEU Emmanuelle, médecin référent en protection de l'enfance (PMI) ou sa suppléante **Madame CHAZAT RABY Pascale**, médecin de PMI

7. Un psychologue pour enfant :
Madame LATHIERE Julie, psychologue UTAS (Unité Territoriale d'Action Sociale)

8. Des cadres éducatifs d'établissement ou service habilité au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance :
Madame TEIXEIRA Nathalie, directrice de la fondation AJD Maurice Gounon Creuse ou sa suppléante, **Madame COUTURE Lorraine** directrice adjointe fondation AJD Maurice Gounon Creuse.

Monsieur BESSE Benoît, directeur adjoint des PEP 23

Madame SALA Marielle, responsable du Lieu de Vie des Caurets

10. Un représentant des familles adoptives de l'UDAF de la Creuse
Madame GUYONNET Michèle

11. Un représentant des ADEPAPE
Monsieur PRUDENT Jean Maurice

Article 2 :

Le mandat est prévu pour une durée de 6 années.

Il est mis fin au mandat des membres lorsqu'ils perdent la qualité au titre de laquelle ils ont été appelés à siéger. Ils sont remplacés dans les mêmes conditions que celles de leur désignation.

Article 3 :
La Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Pilotage et Evaluation de la Performance Publique chargée de l'intérim de la direction Générale des Services et la directrice Enfance Famille Jeunesse sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département www.creuse.fr.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20260518-26_CAF_79-AR

Article 4 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Madame la Présidente du Conseil départemental de la Creuse – 4 place Louis Lacrocq 23 000 Guéret - dans un délai de deux mois suivant sa publication ou de sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges – 2 Cours Bugeaud, CS40410 87000 Limoges, ou par la voie de l'application « Télérecours citoyen » accessible via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

POUR AMPLIATION
Pour la Présidente du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice de l'Enfance,
de la Famille et de la jeunesse

Elise CHARNAY

A GUERET, le 18/05/2026

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Mme Valérie SIMONET

Valérie SIMONET

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20260518-26_CAF_79-AR